



Pension alimentaire

Par nounours75

Bonjour,

Mon ex-épouse à déposé une requête pour augmenter la pension alimentaire.

Elle ne travaille pas, perçoit les allocations familiales, le complément familial, les apl, les bourses scolaire, la pension alimentaire que je lui verse déjà et un supplément familial que lui reverse mon employeur. Je précise qu'elle vit avec le père de son dernier enfant, mais qu'elle est déclarée mère isolée avec 4 enfants auprès de la CAF.

Pour ma part, j'ai refais ma vie, habite avec mon amie et nos 2 filles. Nous sommes pas mariés ni pacsés, et avons chacun notre déclaration d'impôts.

Pouvez vous me dire si le JAF va prendre en compte toutes les informations de mon ex-épouse que je viens de citer pour recalculer la pension alimentaire. Et lesquelles pour moi ?